

## Comment m'inscrire en formation ?



### Formations Courtes (CFBS, CAERS, CGO, Médical, SBNP etc. ...)

1. Je dois me renseigner sur le [calendrier](#) des sessions, des [conditions](#) d'accès à la formation et de disponibilité des places sur la prochaine session.
2. Je contacte l'équipe administrative du CEFCM pour obtenir un dossier de demande d'inscription
  - par mail à [inscription@cefc.com](mailto:inscription@cefc.com) en indiquant bien dans l'objet le nom de la formation souhaitée,
  - par téléphone au 02.98.97.04.37 ou,
  - en présentiel, sur un de nos sites, entre 8h et 12h.
3. Je retourne le dossier de demande d'inscription dûment rempli au plus vite et au plus tard, 1 mois avant la date d'entrée en formation. Le dossier doit présenter toutes les pièces administratives requises listées dans le dossier de candidature. Dans le cas contraire, il ne sera pas traité.



Attention, **toutes les demandes doivent nous parvenir au plus tard, 1 mois avant l'entrée en formation.**



Une réservation ne vaut pas pour une inscription.

4. A réception de mon dossier complet, les services du CEFCM me font parvenir un devis précisant le tarif, la date et le site de formation concerné.
5. Je renvoie le devis complet paraphé sur toutes les pages et signé, y compris les annexes. Je profite également pour finaliser mon règlement :
  - En cas de règlement par chèque, je profite pour le joindre directement à mon pli postal, avec le devis. Le chèque est à établir à l'ordre du CEFCM
  - En cas de règlement par virement, je procède au virement en indiquant comme référence le nom de la formation ainsi que mon nom et prénom. Les coordonnées bancaires sont précisées sur le devis.
  - Si je bénéficie d'une prise en charge par un organisme autre, je communique au centre l'accord de prise en charge en même temps que le devis signé.
  - En cas de règlement via le CPF, je m'assure d'avoir bien accepté la proposition de formation réalisée par le centre de formation. C'est-à-dire que je dois retourner sur mon portail CPF après avoir réalisé ma première demande pour valider ma participation à la formation.

ATTENTION, CETTE DEMARCHE DEVRA SE FAIRE AU PLUS TARD 15 JOURS AVANT L'ENTREE EN FORMATION.

Pour plus d'informations :

<https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/tutoriel>



Attention, le devis n'est valide que sur une durée de 15 jours après son édition. Sans réactivité de votre part, votre demande sera annulée.

6. Ma candidature est soumise à validation auprès des Affaires Maritimes.
  
7. Le Centre de formation me confirme mon inscription en me communiquant la convocation par mail. Celle-ci me parviendra environ 10 à 15 jours avant l'entrée en formation.